



**Syndicat national
Pénitentiaire des
Surveillant(e)s - C.E.A.**

Grade de MAJOR Brigadier Chef Encadrement Acte 1 Scène 1

Premier Acte de l'application de « l'historique grande réforme » validée par le syndicat majoritaire en duo avec la DAP, la publication de la liste des admissibles à l'oral pour l'examen professionnel 2024 de Major vient de paraître... et ça grogne déjà !

Force est de constater que les promesses tant vantées par une OS concernant l'ensemble des 1ers Surveillants qui passerait, toujours selon cette OS, de façon systématique au grade de Major encadrement ne sont pas tenues !!!

Mais en premier lieu, le SPS-CEA tient à sincèrement féliciter les Brigadiers Chefs encadrement qui sont admissibles au grade de MAJOR Brigadier Chef Encadrement.

Simple formalité qu'ils disaient...

Néanmoins, à la suite de ces résultats, les laissés-pour-compte sont foisons !!! Le constat sur le terrain est un mélange de désillusions et d'amertumes !!!

Malheureusement, c'est ce qu'on sème lorsque les engagements promis aux "anciens" sur le fait d'être reçu "finger in the nose" ne peuvent être honorés !!!

Un concours reste un concours... et l'ancienneté n'est plus le critère déterminant pour être admissible, il y a bel et bien un classement en fonction des notes obtenues !!!

Une chose est sûre, ce ne sont pas les 56 postes à pourvoir au Tableau d'Avancement (soit environ 6 postes par DISP) qui vont permettre aux collègues de monter en grade.

Si le SPS a toujours soutenu le passage en catégorie B depuis sa création en 2004, il n'en demeure pas moins que notre OS a maintes fois alerté sur les « pseudos négociations » du syndicat majoritaire. Ce dernier a accepté une réforme peu ambitieuse, ayant pour conséquence directe, des divisions..., des inégalités..., des frustrations..., et de nombreuses inversions de carrières...

Nous n'en sommes qu'à l'Acte 1 - Scène 1 concernant ce passage au grade de Major Encadrement car, reste à venir dans un futur très proche, la liste des admissibles au grade de Brigadier-Chef Expertise...

Là encore, la pilule risque d'être dure à avaler... En effet, la majeure partie des Surveillants qui sont dans les conditions pour présenter un dossier de RAEP l'ont déposé... Mais de nombreux Surveillants « expérimentés » ne verront pas leur nom sur la liste !!! Ceux-ci seront désabusés à leur tour, avec une âpre impression d'avoir été pris pour des jambons !!!

Il est clair que cela aurait été plus simple et plus juste pour tous, d'obtenir une carrière à deux grades contribuant à garantir un indice sommital acceptable par ancienneté pour tous !!!

Mais pourquoi faire simple lorsqu'on peut faire compliqué !!! " Demandez-leur.

Rendez-vous d'ici peu à l'Acte 1 Scène 2, la consternation sera malheureusement de rigueur...

Le 15 novembre 2024, le Bureau Central National

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/> E-mail : sps.christy.nicolas@gmail.com